

Chapitre VI. Augmentation du capital : Etudes de cas corrigées

1. Cas 1 : SA « ASFROU »

La S.A « ASFROU » présente un capital social de 6 000 000 DH composé de 30.000 actions de 200 DH entièrement libérée. La valeur réelle d'une action, s'élève à 340 DH. L'AGE des actionnaires a décidé, le 14/07/N, d'augmenter son capital par émission de 6.000 actions à un prix d'émission de 280 DH et fixe le 31/07/N comme date de libération de la moitié de la valeur nominale et de répartition des actions.

Les actionnaires ont souscrit à 6 500 actions de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Actions souscrites
A ₁	10 000	2 500
A ₂	7 500	2 000
A ₃	7 500	1 500
20 souscripteurs	5 000	500
Total	30 000	6 500

Répartir les actions entre les souscripteurs et calculer valeur des droits de souscription (Ds)

Éléments du corrigé

- **Répartition des actions entre les souscripteurs**

Tableau de répartition des actions entre les souscripteurs.

Souscripteurs	Nombre d'actions détenues	Nombre d'actions demandées	Attribution à titre irréductible	Attribution à titre réductible	Nombre d'actions attribué
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
A ₁	10 000	2 500	$1/3 \times 6\,000 = 2\,000$	$10000/17500 \times 500 = 286$	2 286
A ₂	7 500	2 000	$1/4 \times 6\,000 = 1\,500$	$7500/17500 \times 500 = 214$	1 714
A ₃	7 500	1 500	$1/4 \times 6\,000 = 1\,500$	0	1 500
20 Autres	5 000	500	500	0	500
Total	30 000	6 500	5 500	5 500	6 000

- Explications des calculs :

L'attribution des actions à titres irréductible est déterminée selon le critère de la proportionnalité du nombre d'actions anciennes détenu dans le total des actions. Pour le souscripteur A₁, possédant 10000 actions, il a droit à un nombre d'actions nouvelles de :

$$10000/30000 \times 6000 = 1/3 \times 6000 = 2000 \text{ actions nouvelles}$$

Le critère de la proportionnalité doit être respecté pour tous les souscripteurs.

Pour les 20 autres souscripteurs, ils ont droit à $5000/30000 \times 6000 = 1000$ nouvelles actions. Mais puisqu'ils ont demandé un nombre inférieur (500 actions seulement) à celui dont ils ont droit, il leur est attribué le nombre ainsi demandé ; soit 500 actions.

Après la répartition titre irréductible, il reste disponible 500 actions à attribuer aux deux souscripteurs A₁ et A₂ restant demandeurs de 1000 actions. La répartition à titre réductible doit être réalisée compte tenu de la part des actions détenues par chaque souscripteur dans le total des actions des souscripteurs restant demandeurs (voir calcul colonne (5)).

- **Calcul de la valeur des droits de souscription**

Valeur Nominale ; $V_n = 200$ DH

Valeur Réelle avant augmentation du capital : $V_r = 340$ DH

Prime d'émission : $P_e = 280$ DH

Droit de souscription :

$$D_s = V_r \text{ avant augmentation du capital} - V_r' \text{ après augmentation du capital}$$

$$V_r' \text{ après augmentation du capital} = V_r' = \frac{30000 \cdot 340 + 6000 \cdot 280}{36000} = 330 \text{ DH}$$

Donc : $D_s = V_r - V_r' = 340 - 330 = 10 \text{ DH}$

2. Cas 2 : SA «OUAZAN» : augmentation en numéraires et répartition des titres à titre irréductible.

La société anonyme «OUAZAN" au capital social de 5 000 000 DH de 50.000 actions de valeur nominale 100 DH et de valeur réelle 180 DH a, au cours de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 15/10/N, décidé :

- d'augmenter son capital en numéraire par émission de 10 000 actions de 100 DH au prix de 160 DH ;
- d'exiger la libération du quart de la valeur nominale des actions et de l'intégralité de la prime d'émission ;
- et de fixer le 15/11/N comme date limite pour les versements. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel.

Les frais d'augmentation du capital y compris les droits d'enregistrement de 31 000 DH sont payés par chèques.

1- Calculer les droits d'enregistrement et la valeur des droits de souscription

2- Passer les écritures comptables relatives à l'augmentation du capital.

Eléments du corrigé

1. le droit d'enregistrement et la valeur des droits de souscription

- droit d'enregistrement :

Droit d'enregistrement	$10\ 000 \times 160 \times 1\%$	16 000 DH
Autres frais		15 000 DH
Frais d'augmentation du capital		31 000 DH

- la valeur des droits de souscription :

$V_r = 180$ DH, $P_e = 160$ DH

$$V_r' = \frac{50000 \cdot 180 + 10000 \cdot 160}{60000} = 176,67 \text{ DH}$$

$D_s = V_r - V_r' = 180 - 176,76 = 3,33 \text{ DH.}$

2. L'écriture comptable relative à l'augmentation du capital

5141	Banque	15-11-N		
	(10 000x100/4 + 10 000 x (160-100))			850 000
4462	Associés, versement reçus sur			
	augmentation du capital			
	Souscription par versement du quart exigé par la loi			850 000

	d°		
4462	Associés, versement reçus sur augmentation du capital	850 000	
1119	Actionnaire, capital souscrit-non appelé (10 000. 100.3/4)	750 000	
1111	Capital social		1 000 000
1121	Prime d'émission (10 000. (160-100))		600 000
	Emission de 10 000 actions de valeur nominale libérée du ¼		
	d°		
2113	Frais d'augmentation du capital	31 000	
5141	Banque		31 000
	Règlement de Frais d'augmentation du capital		

3. Cas 3 : SA « ASJEN » : augmentation en espèces et en nature

La société anonyme «ASJEN», au capital social de 1.500.000 DH, augmente son capital de 500.000 DH, le 12/01/N, par émission de :

- 3 000 certificats d'investissement 100 DH au profit de deux personnes qui apporte les éléments suivants:

Eléments	Montants	Montants
Immeuble	220 000	
Matériel et outillage	180 000	
Matériel de transport	100 000	
Marchandises en stock	40 000	
Fournisseurs		60 000

- 3 000 certificats de droit de vote;
 - 2 000 actions au prix d'émission de 160 DH; à libérer de moitié avant le 31/01/N.
1. Calculer les droits d'enregistrement (Frais d'augmentation 16 000 DH)
 2. Passer les écritures d'augmentation du capital.

Eléments du corrigé

1. Le droit d'enregistrement :

Droit d'enregistrement		
Apports purs et simples	800 000 x 1%	8 000 DH
Apports à titre onéreux	60 000 x 1,5%	900 DH
Frais de conservation foncière	220 000*1%+75	2 275 DH
Autres frais		12 000 DH
Frais d'augmentation du capital		23 175 DH

2. Les écritures d'augmentation du capital :

	12-01-N		
3461	Associés compte d'apport en société	480 000	
1111	Capital social		300 000
1121	Prime d'émission 3 000 x (160-100)		180 000
	<i>Souscription des apports en nature</i>		
	d°		
2321	Bâtiments	220 000	
2332	Matériel et outillage	180 000	
2340	Matériel de transport	100 000	
3111	Marchandises	40 000	
4411	Fournisseur		
3461	Associés compte d'apport en société		60 000
	<i>Libération des apports en nature</i>		480 000
	21-01-N		
5141	Banque 2 000.100/2+2 000.60	220 000	
4462	Associés, versement reçus sur augmentation du capital Souscription à 2 000 actions et engagement de libérer la moitié de la VN		220 000
	d°		
4462	Associés, versement reçus sur augmentation du capital	220 000	
1111	Actionnaires, capital souscrit non appelé	100 000	
1121	Capital social		200 000
	Prime d'émission		120 000
	Versement de la moitié de la VN des 2 000 actions souscrites		
	d°		
2113	Frais d'augmentation du capital	23 175	
5141	Banque Chèques n°		23 175

4'. Cas 4 : SA «AÂRICH» : augmentation du capital par incorporation des réserves et attribution des actions

La société anonyme «AÂRICH», au capital social de 600 000 DH, augmente son capital de 100.000 DH, le 10/04/N , par incorporation de la réserve facultative et attribution gratuite de 1.000 actions de 100 DH aux actionnaires. Deux actionnaires A1 et A2 détiennent chacun 600 & 300 actions anciennes. Six autres actionnaires sont propriétaires du reste.

Avant augmentation du capital, la valeur réelle d'une action s'élève à 170 DH. Les frais d'augmentation du capital sont de 5 000 DH.

1. Calculer les droits d'enregistrement et les Droits d'attribution (Da)

2. Répartir les actions gratuites et comptabiliser l'opération d'augmentation du capital

Eléments du corrigé

1. Calculer les droits d'enregistrement et les Droits d'attribution (Da)

- Détail du calcul des frais d'augmentation du capital

- Droit d'enregistrement	:	1 000
- Autres frais d'augmentation	:	<u>5 000</u>
- Total des frais d'augmentation	:	6 000

- Droit d'attribution (Da) :

- 1^{ère} méthode

$$Da = V_R - V_{R'}$$

$$\text{On } V_R = 170 \text{ DH}$$

$$V_{R'} = \frac{6000 \cdot 170 + 1000 \cdot 0}{7000} = 145,71 \text{ DH}$$

$$\text{Donc, } \boxed{Da = 170 - 145,71 = 24,29 \text{ DH}}$$

- 2^{ème} méthode

$$\text{Calcul de la Quotité de Souscription (QS) = } 1000/6000, \text{ soit } 1/6$$

Pour obtenir une action gratuite, il faut disposer de 6 actions anciennes.

6000 actions anciennes	→	1000 actions gratuites
6 actions anciennes	→	1 actions gratuites

Ainsi, à une action gratuite sont attachés 6 Da

Or une action gratuite vaut 145,71 DH

$$\text{Donc, 6 Da valent 145,71 DH : } \boxed{Da = 145,71 / 6 = 24,29 \text{ DH}}$$

2. Répartition des actions gratuites et comptabiliser l'opération d'augmentation du capital

- Répartition des actions gratuites :

L'actionnaire A1 recevra : $1/6 \cdot 600$ actions = 100 actions gratuites

L'actionnaire A2 recevra : $1/6 \cdot 300$ actions = 50 actions gratuites

Les autres actionnaires recevront : $1/6 \cdot 5100$ actions = 850 actions gratuites.

- Enregistrement comptable

1152	Réserve facultative	10/04/N		
1111	Capital social		100 000	100 000
	Augmentation du capital par incorporation des réserves facultatives			
		d°		
2113	Frais d'augmentation du capital		6 000	
5141	Banque			6 000
	Règlement de Frais d'augmentation du capital			

5. Cas 5 : SA « ZAILA » : augmentation du capital par incorporation des réserves et accroissement du montant de la valeur nominale

La société anonyme «ZAILA», au capital social de 700 000 DH représenté par 7 000 actions de 100 DH, décide d'augmenter son capital par incorporation d'un montant de 210 000 DH de la réserve facultative et augmentation de la valeur nominale des actions. Les frais d'augmentation montent à 11 500 DH. La valeur réelle avant augmentation du capital est évaluée à 140 DH.

1. Calculer les droits d'enregistrement, les droits d'attribution (Da) et la nouvelle valeur nominale
2. Comptabiliser l'opération d'augmentation du capital

Eléments du corrigé

1. Calculer les droits d'enregistrement, les droits d'attribution (Da) et la nouvelle valeur nominale

- Calcul des droits d'enregistrement :

Droit d'enregistrement : $210\,000 \times 1\% = 2\,100\text{ DH}$
 Autres frais d'augmentation : 9 400 DH
 Frais d'augmentation du capital : 11 500 DH

- Calcul de la valeur des Droits d'attribution (Da) :

On a $V_r = 140\text{ DH}$, donc $V_r' = \frac{7000 \times 100 + 210000}{7000} = 130\text{ DH}$

$D_a = V_r - V_r'$; $D_a = 140 - 130 = 10\text{ DH}$.

2. Comptabiliser l'opération d'augmentation du capital

1152	Réserve facultative	Date		210 000	
1111	Capital social				210 000
	Augmentation du capital par incorporation des réserves facultatives	d°			
2113	Frais d'augmentation du capital			11 500	
5141	Banque				11 500
	Règlement de Frais d'augmentation du capital, chèques n°				

6. Cas 6 : SA « GHAFSAY » : augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission compte tenu des actions à dividendes prioritaires sans droit de vote

La société anonyme « GHAFSAY », au capital social de 1 000 000 DH comportant 8 000 actions ordinaires et 2 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, décide d'augmenter son capital par incorporation de 400.000 DH de la prime d'émission et attribution de 4 000 actions gratuites. L'AGE, après avis de l'AS des actionnaires titulaires des actions à dividende prioritaire, décide d'attribuer des actions à dividende prioritaire à ces derniers.

1. Si les frais autres que les droits d'enregistrement sont de 8 000 DH, Quel est le montant des frais d'augmentation du capital ?
2. Calculer les nombres d'actions ordinaires et des actions à dividende prioritaires sans droit de vote gratuites émises.
3. Comptabiliser l'opération d'augmentation du capital.

Eléments de corrigé

1. Calcul des frais d'augmentation du capital

L'intégration de la prime d'émission au capital social n'est pas soumise au droit d'enregistrement. La société a déjà payé les droits d'enregistrement de la prime à l'occasion de l'opération de l'augmentation du capital qui lui a donné naissance.

- Droit d'enregistrement :	0
- Autres frais d'augmentation :	<u>8 000</u>
- Frais d'augmentation du capital =	8 000

2. Calculer les nombres d'actions ordinaires et des actions à dividende prioritaires sans droit de vote gratuites émises

La répartition de 4 000 actions gratuites doit respecter la proportion de chaque catégorie d'actions dans le capital social.

- Les actions ordinaires gratuites émises:

L'incorporation de de 400 000 DH de la prime d'émission au capital social exige l'émission de 4 000 actions gratuites (400 000/100).

4 000 actions gratuites doivent être attribuées aux 10 000 actions anciennes. Ainsi un possesseur de cinq actions a le droit à deux actions gratuites.

La quotité de souscription est de 2/5 (4000/10000) doit être respectées.

- Le nombre d'actions ordinaires gratuites émises serait de :

$$4\ 000 \times (8\ 000/10\ 000) = \mathbf{3\ 200\ actions\ ordinaires}$$

- Le nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote gratuites émises serait de :

$$4\ 000 \times (2000/10\ 000) = \mathbf{800\ actions\ à\ dividende\ prioritaire\ sans\ droit\ de\ vote\ gratuites}$$

3. Comptabiliser l'opération d'augmentation du capital:

		Date			
1121	Prime d'émission			400 000	
1111	Capital social			400 000	
	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission, décision de l'AGO				
		d°			
2113	Frais d'augmentation du capital			8 000	
5141	Banque				
	Règlement de Frais d'augmentation du capital				8 000

7. Cas 7 : SA « AKNOUL »

La société anonyme « AKNOUL » au capital social de 2 000 000 DH, composé de 20 000 actions de 100 DH dont 5 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, augmente son capital, le 10/08/2015, par incorporation d'une somme de 250 000 DH prélevée de la prime d'émission et création de x actions ordinaires et y actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les valeurs boursières avant augmentation et incorporation de la prime s'élevaient à 140 DH par action ordinaire et à 160 DH par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

1. Déterminer les nombres x et y d'actions que doit créer la société.
2. Calculer les droits d'attribution des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.
3. Passer les écritures comptables correspondant à cette augmentation, les frais d'augmentation s'élèvent à 7 500 DH réglés par chèques

Eléments du corrigé

1. Calcul des nombres x et y d'actions que doit créer la société.

Le nombre total d'actions gratuites à créer suite à l'incorporation d'un montant de 250 000 DH de la prime d'émission est de : $250\,000/100 = 2\,500$ actions gratuites.

Elles seront réparties dans le respect du critère de la proportionnalité de chaque catégorie d'actions dans le capital social.

- Les actions ordinaires représentent $3/4$ ($15\,000/20\,000$) du capital social, elles ont droit à $X = 3/4 \times 2\,500 = 1\,875$ actions ordinaires gratuites.
- Les actions dividende prioritaire sans droit de vote représentent $1/4$ ($5\,000/20\,000$) du capital social, elles ont droit à $Y = 1/4 \times 2\,500 = 625$ actions à dividende prioritaire sans droit de vote gratuites.

2. Calcul des valeurs des droits d'attribution (Da) des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

- La valeur des droits d'attribution des actions ordinaires est de :

$$Da = V_r - V_r'$$

On a $V_r = 140$ DH,

$$V_r' \text{ est calculé comme suit : } V_r' = \frac{15000 \cdot 140 + 1875 \cdot 100}{16875} = 135,55 \text{ DH}$$

$$\text{Donc } Da = 140 - 135,55 = 4,45 \text{ DH}$$

- La valeur des droits d'attribution des actions dividende prioritaire sans droit de vote est de :

$$Da = V_r - V_r'$$

On a $V_r = 160$ DH,

$$V_r' \text{ est calculé comme suit : } V_r' = \frac{5000 \cdot 160 + 625 \cdot 100}{5625} = 153,33 \text{ DH}$$

$$\text{Donc } Da = 160 - 153,33 = 6,67 \text{ DH}$$

4. Les écritures comptables correspondant à cette augmentation

1121	Prime d'émission	10/08/201	250 000	
1111	Capital social			250 000
	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission, décision de l'AGO			
		d°		
2113	Frais d'augmentation du capital		7 500	
5141	Banque			7 500
	Règlement de Frais d'augmentation du capital			

8. Cas 8 : SA «SACA » : double augmentation simultanée du capital

La société anonyme « SACA » au capital social de 20.000.000 DH, représenté par 80.000 actions de 200 DH et 20.000 certificats d'investissement de 200 DH aux quels correspondent 20.000 certificats de droit de vote, présente les éléments suivants du passif après répartition du bénéfice.

Passif	Montants
Capital social	20 000 000
Primes d'émission	9 000 000
Réserve légale	1 500 000
Réserves facultatives	5 000 000
Report à nouveau	100 000

La valeur boursière des actions et des certificats d'investissement est estimée à 350 DH. L'AGE, réunie le 10 Janvier N, décide une double augmentation simultanée du capital de 10.000.000 DH par :

- * apports en numéraire et émission de 30.000 titres à un prix d'émission de 260 DH ;
- * incorporation de 4.000.000 DH prélevés des réserves facultatives et attribution de 20.000 titres gratuits.

Il est exigé la libération du quart avant le 30 Janvier N.

A cette date, les souscripteurs ont versé les montants exigés. Les frais d'augmentation s'élevant à 135 000 DH ont été payés par chèques.

1. Calculer les nombres d'actions et de certificats d'investissement créés.
2. Déterminer la proportion sur la base de laquelle s'effectuera la répartition des titres nouveaux (actions et certificats d'investissement)
3. Calculer les valeurs des droits de souscription Ds et d'attribution Da.
4. Passer les écritures comptables correspondantes

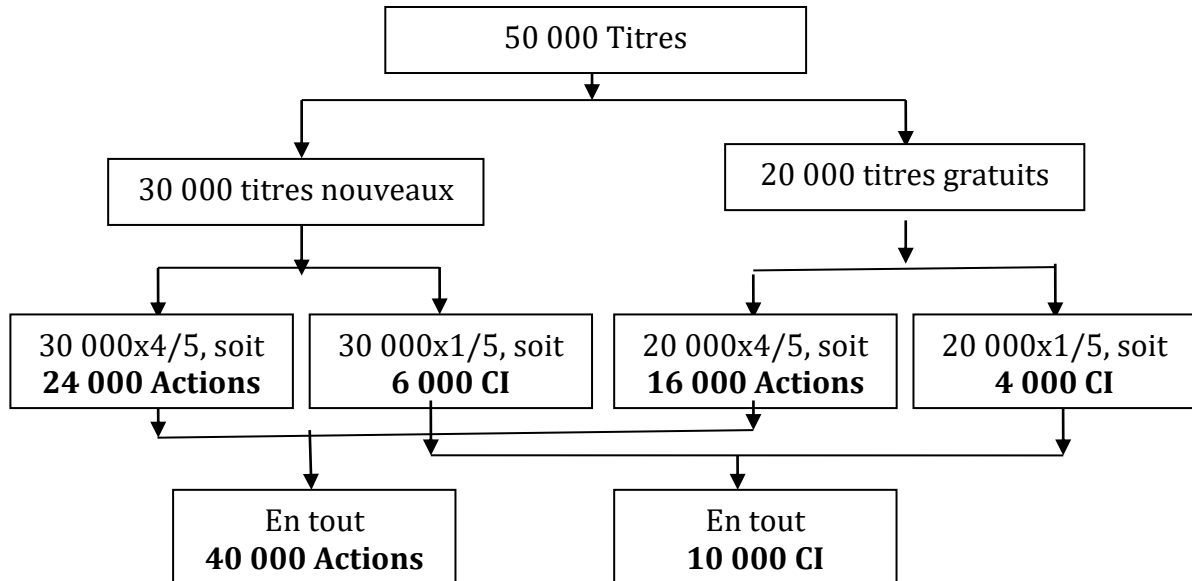
Eléments du corrigé

1. Calcul des nombres d'actions et de certificats d'investissement créés :

L'augmentation du capital par apports en numéraires s'élève à 6 000 000 dh, soit 30 000 titres de valeur nominale 200 DH à créer et à répartir en actions ordinaires et certificat d'investissement dans le respect du principe de la proportion existante entre eux avant l'augmentation du capital.

L'incorporation des réserves au capital d'un montant de 4 000 000 DH, soit 20 000 titres à créer et à répartir en actions ordinaires et certificat d'investissement dans le respect du principe de la proportion existante entre eux avant l'augmentation du capital.

Le schéma suivant permettra de visualiser de manière concrète la répartition des 30 000 actions nouvelles (apports nouveaux) et de 20 000 actions gratuites (incorporation des réserves), soit en tout 50 000 titres.



2. Calcul des valeurs des droits de souscription D_s et des droits d'attribution D_a

- Les données :
 - Valeur réelle avant augmentation du capital : $V_r = 350$ DH,
 - Prix d'émission : $P_e = 260$ DH
 - Nombre de titres nouveaux et gratuits créés : 50 000 titres répartis en 40 000 Actions et 10 000 CI. Les titres (actions et certificats d'investissement) ont les mêmes valeurs.
- Calcul de la valeur réelle après augmentation du capital : V_r'

$$V_r' = \frac{100\,000 \times 350 + 30\,000 \times 260 + 20\,000 \times 0}{150\,000} = 285,333 \text{ DH}$$

DONC : $D_a + D_s = 350 - 285,333 = 64,666$ DH

- Calcul de la valeur des D_s :

30 000 titres nouveaux \longrightarrow 100 000 titres anciens
 3 titres nouveaux \longrightarrow 10 titres anciens

A 3 titres nouveaux sont attachés 10 D_s .

Le souscripteur aux nouveaux titres doit ainsi payer : 3×260 DH + 10 D_s pour avoir 3 nouveaux titres ayant une valeur réelle de 285,33 DH.

Un D_s vaut : $D_s = (3 \times 285,33 - 3 \times 260) / 10 = 7,589$ DH.

- Calcul de la valeur des D_a :

20 000 titres gratuits \longrightarrow 100 000 titres anciens
 2 titre gratuit \longrightarrow 10 titres anciens

A 1 titres gratuits sont attachés 10 D_a .

Le souscripteur aux titres gratuits doit ainsi payés : 2×0 DH + 10 D_a pour avoir 1 nouvel titre ayant une valeur réelle de $2 \times 285,33$ DH.

- Un D_a vaut : $D_a = (2 \times 285,33) / 10 = 57,066$ DH.

- **Vérification : $D_s + D_a = 7,589 + 57,066 = 64,655$ DH.**

3. Ecritures comptables correspondantes.

1152	Réserve facultative	10/01-N	4 000 000	
1111	Capital social			4 000 000
	Augmentation du capital par incorporation de la réserve facultative, décision de l'AGO			
5141	Banque	30-01-N	3 300 000	
	30 000. 200/4 + 30 000.(260-200)			
4462	Associés, versement reçus sur augmentation du capital			3 300 000
	Versement des souscripteurs, avis de crédit n°...			
		d°		
4462	Associés, versement reçus sur augmentation du capital		3 300 000	
1119	Actionnaire, capital souscrit-non appelé		4 500 000	
	(30 000. 200.3/4)			
1111	Capital social			6 000 000
1121	Prime d'émission			1 800 000
	(30 000. (260-200))			
	Emission de 24 000 actions et 6 000 certificats d'investissement de valeur nominale libérée du 1/4			
		d°		
2113	Frais d'augmentation du capital		135 000	
5141	Banque			135 000
	Règlement de Frais d'augmentation du capital, Ch n°...			

9. Cas 9 : SA « ANOUAL »

La société anonyme «ANOUAL» au capital social de 4.000.000 DH représenté par 40.000 actions de 100 DH, décide une augmentation simultanée du capital, le 15 octobre N :

- * Par incorporation des primes d'émission et attribution de 2.000 actions gratuites ;
- * Par apports nouveaux en numéraires et émission de 8.000 actions de 100 DH au prix d'émission fixé à 220 DH, et exige la libération intégrale des apports à la souscription.

La valeur des actions avant la double augmentation est de 270 DH.

Les fonds sont versés par les souscripteurs à un compte bloqué à la banque au nom de la société le 15 novembre N et les frais d'augmentation du capital de 18.500 DH sont réglés par chèques.

1. Calculer les valeurs des droits de souscription Ds et d'attribution Da.
2. Calculer le droit d'enregistrement relatif à l'augmentation du capital
3. Passer les écritures de la double augmentation simultanée du capital.

1. Calculer les valeurs des droits de souscription Ds et d'attribution Da :

- Calcul de la valeur réelle après augmentation du capital

$$Vr' = \frac{40\ 000 \cdot 270 + 8\ 000 \cdot 220 + 2\ 000 \cdot 0}{50\ 000} = 251,2 \text{ DH}$$

Donc : $Da + Ds = 270 - 251,2 = 18,8 \text{ DH}$

- Calcul de la valeur des droits de souscription Da :

8 000 actions nouvelles		40 000 actions anciennes
1 action nouvelle		5 actions anciennes
1 action nouvelle		5 Ds

L'acheteur d'une action nouvelle doit payer :

- A la société : 1 action x 220 DH
- À l'ayant droit : 5 Ds

Il recevra une action ayant une valeur réelle de 251,2 DH

Ainsi, un $Ds = (1 \times 251,2 - 1 \times 220) / 5 = 6,24 \text{ DH}$

- Calcul de la valeur des droits d'attribution : Da :

2 000 actions gratuites		40 000 actions anciennes
1 action nouvelle		20 actions anciennes
1 action nouvelle		20 Da

L'acquéreur d'une action nouvelle doit :

- A la société : 1 action x 0 DH
- À l'ayant droit : 20 Da

Il recevra une action ayant une valeur réelle de 251,2 DH

Ainsi, un $Ds = (1 \times 251,2 - 1 \times 0) / 20 = 12,56 \text{ DH}$

- $Vérification Da + Ds = 12,56 + 6,24 = 18,8 \text{ DH}$

2. Calcul des droits d'enregistrement relatifs à l'augmentation du capital

- Droits d'enregistrement : $8\,000 \cdot 220 \cdot 1\% = 1\,760\,000 \cdot 1\% = 17\,600 \text{ DH}$
- Autre frais = 900 DH
- Frais d'augmentation du capital = 18\,500 DH

Les droits d'enregistrement ne s'appliquent pas à l'incorporation des primes au capital social.

3. les écritures de la double augmentation simultanée du capital

1151	Prime d'émission	15-10-N	200 000	
1111	Capital social			200 000
	Incorporation des Primes d'émission et attribution de 2000 Actions gratuites			
5141	Banque	d°	1 760 000	
4462	Associés, versement reçus sur augmentation du capital			1 760 000
	Versement des souscripteurs, Avis de crédit n°...			
4462	Associés, versement reçus sur augmentation du capital	d°	1 760 000	
1111	Capital social			
1121	Prime d'émission			800 000
	8 000 (220 - 100)			960 000
	Augmentation du capital par émissions de 8 000 actions au prix de 220 DH			

	d°		
2113	Frais d'augmentation du capital	18 500	
5141	Banque		18 500
	Règlement de Frais d'augmentation du capital, Ch n°.....		

10. Cas 10 : SA «TAINAST» : Augmentation du capital par compensation avec les créances et libération totale à la souscription

L'AGE de la société anonyme « TAINAST », réunie le 09/09/N, a décidé, en accord avec les fournisseurs, d'augmenter son capital social par émission de 3.500 actions avec libération intégrale de la valeur nominale à la souscription pour compenser 525.000 DH de créances liquides et exigibles des fournisseurs sur la société le 30/09/N. Les actions de 100 DH sont émises à 150 DH.

Les anciens actionnaires ont accepté de renoncer à leurs droits de souscription.

Les frais d'augmentation de 13 000 sont réglés par chèques.

1. Calculer les droits d'enregistrement
2. Passer les écritures comptables correspondantes

1. Calcul des droits d'enregistrement:

- Droits d'enregistrement : $525\ 000 \times 1\%$ = 5 250 DH
- Autre frais = 7 750 DH
- Frais D'augmentation du capital = 13 000 DH

2. Ecritures comptables relatives à l'augmentation du capital

4411	Fournisseurs	09/09/N	525 000	
1111	Capital social			350 000
1121	Prime d'émission			175 000
	Augmentation du capital par conversion des créances des fournisseurs par émission de 3500 actions			
	d°			
2113	Frais d'augmentation du capital		13 000	
5141	Banque			13 000
	Règlement de Frais d'augmentation du capital, Ch n°...			

11. Cas 11: SA «TAHLA» : augmentation du capital avec compensation avec les créances avec libération partielle à la souscription

L'AGE de la société anonyme « TAHLA », réunie le 03/08/N, a décidé, en accord avec les fournisseurs, d'augmenter son capital social par émission d'actions nouvelles actions, de valeur nominale 100 DH avec libération de 3/4 à la souscription, à un prix de 140 pour compenser les créances liquides et exigibles des associés d'un montant de 460.000 DH, intervenant à échéance le 25/08/N.

Les anciens actionnaires ont accepté de renoncer à leurs droits de souscription.

Les frais d'augmentation de 12 000 sont réglés par chèques.

1. Calculer les droits d'enregistrement
2. Passer les écritures comptables correspondantes

Eléments du corrigé

1. le droit d'enregistrement :

Avant de déterminer le droit d'enregistrement il faut d'abord déterminer le nombre d'actions

- Calcul du nombre d'actions émises

$$N \times (100 \cdot \frac{3}{4} + (140-100)) = 460\ 000 \text{ DH} ; N = 460\ 000 / (100 \cdot \frac{3}{4} + (140-100))$$

$$\text{Donc : } N = 4\ 000 \text{ actions}$$

Pour convertir les créances des associés d'un montant de 460 000 DH par émission d'actions de valeur nominale 100 DH libérée de 3/4, la société doit créer 4 000 actions nouvelles.

- Détermination du droit d'enregistrement : $4\ 000 \cdot 140 \cdot 1\% = 560\ 000 \cdot 1\% = 5\ 600 \text{ DH}$
- Autre frais $12\ 000 - 5\ 600 = 6\ 400 \text{ DH}$
- Frais d'augmentation du capital est une donnée dans l'énoncé : 12 000 DH

2. Ecritures comptable relatives à l'augmentation du capital :

		25-08-N		
3461	Associés compte d'apport en société 4 000.((100 x 3/4 + (140 - 100)))		460 000	
1119	Actionnaires, capital social non appelé (4 000 x 100/4)		100 000	
1111	Capital social			400 000
1121	(4 000.100) Prime d'émission (4 000.40)			160 000
Augmentation du capital par conversion des créances des associés par émission de 2000 actions de valeur nominale libérée de 3/4.				
		d°		
2113	Frais d'augmentation du capital		12 000	
5141	Banque			12 000
		Règlement de Frais d'augmentation du capital, Ch n°...		

12. Cas 12 : SA «BOUYBLANE»: augmentation du capital par conversion des obligations en actions

La société anonyme « BOUYBLANE » a émis, le 01/07/N-3, un emprunt obligataire pour une durée de 10 ans, représenté par 15.000 obligations de valeur nominale 200 DH, remboursables au prix de 225 DH et convertibles au gré des porteurs sur la base de trois actions de valeur nominale 100 DH pour deux obligations.

Le 15 Janvier N, les porteurs de 4.000 obligations demandent la conversion de leurs titres. Le 31/01/N, les 4.000 obligations sont converties par l'émission d'actions nouvelles.

Les frais d'augmentation de 15.000 sont réglés par chèques

1. Calculer le nombre d'actions émises et le prix d'émission
2. Calculer les droits d'enregistrement
3. Passer les écritures comptables correspondantes

Eléments du corrigé

1. Calcul du nombre d'actions nouvelles émises et du prix d'émission

- Calcul du nombre d'actions nouvelles émises

Le rapport d'échange dans le contrat d'émission des obligations est fixé à trois actions pour deux obligations ; soit 3/2.

Pour 4 000 obligations, la société doit émettre :

$$\boxed{4\ 000 * 3/2 = 6\ 000 \text{ actions nouvelles.}}$$

- Calcul du prix d'émission

Soit P_e le prix d'émission des actions et P_r le prix de remboursement des obligations et de part le rapport d'échange de 3/2, l'égalité suivante doit être respectée : $\boxed{3 P_e = 2 P_r}$

Avec P_r égal à 225 DH, P_e est égal à : $\boxed{P_e = 2*225/3 = 150 \text{ DH}}$

2. le droit d'enregistrement : $\boxed{6000 * 150 * 1\% = 900\ 000 * 1\% = 9\ 000 \text{ DH}}$

3. Ecritures comptables relatives à l'augmentation du capital par conversion des obligations en actions:

1410	Emprunts obligataires (4 000*225)	31/01/N	900 000
1111	Capital social (6 000*100)		600 000
1121	Prime d'émission (6 000*50)		300 000
Emission de 6 000 actions de valeur nominale 100 dh au prix de 150 DH pour conversion de 4 000 Obligations remboursables au prix de 225 DH			
----- d° -----			
2113	Frais d'augmentation du capital		15 000
5141	Banque		15 000
	Règlement de Frais d'augmentation du capital, Ch n°.....		

13. Cas 13 : SA «TAFOUGHALT» : augmentation du capital par conversion des obligations en actions

La société anonyme « TAFOUGHALT », au capital social de 6.000.000 DH composé de 30 000 actions de 200 DH, avait émis un emprunt obligataire de 1.000.000 DH représenté par 5.000 obligations de 200 DH, remboursables au pair et convertibles au gré de leurs titulaires comme mentionné dans le contrat d'émission sur la base de deux actions de valeur nominale 200 DH pour 3 obligations remboursables.

Le 14 Mars N, les porteurs de 1.200 obligations demandent la conversion de leurs titres. La conversion a été effectuée le 15 Avril N.

- 1- Déterminer le nombre d'actions émises et calculer la prime d'émission.
- 2- Passer les écritures comptables relatives à l'augmentation du capital par conversion des obligations. Les frais d'augmentation s'élèvent à 9.500 DH.

Eléments du corrigé

1. Calcul du nombre d'actions nouvelles émises et de la prime d'émission

- Calcul du nombre d'actions nouvelles émises

Le rapport d'échange dans le contrat d'émission des obligations est fixé à deux actions pour trois obligations ; soit 2/3.

Pour 1 200 obligations, la société doit émettre :

$$\boxed{1\ 200 * 2/3 = 800 \text{ actions nouvelles.}}$$

- Calcul de la prime d'émission

Soit Pe le prix d'émission des actions et Pr le prix de remboursement des obligations et de part le rapport d'échange de 3/2, l'égalité suivante doit être respectée : $\boxed{2 Pe = 3 Pr}$

Avec Pr égal à 200 DH, Pe est égal à : $\boxed{Pe = 3*200/2 = 300 \text{ DH}}$

La prime d'émission sera de : $\boxed{\text{Prime d'émission} = 800 * (300 - 200) = 80\ 000 \text{ DH}}$

2. Ecritures comptables relatives à l'augmentation du capital par conversion des obligations en actions:

		15-04-N		
1410	Emprunts obligataires (1 200*200)		240 000	
1111	Capital social (800*200)			160 000
1121	Prime d'émission (800*(300-200))			80 000
Emission de 800 actions de VN 200 DH au prix de 300 DH pour conversion de 1200 Obligations remboursables au prix de 200 DH				
		d°		
2113	Frais d'augmentation du capital		9 500	
5141	Banque			9 500
	Règlement de Frais d'augmentation du capital, Ch n°....			